



**Danse 'N Co**

École de Danse

## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

DEMANDE D'ATTESTATION  OUI  NON \*remise le  
Pour comité d'entreprise

Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Nom des parents (si différent) : _____
Adresse : _____ _____	
Tel domicile : _____	Tel mobile : _____
E-mail : _____	

COURS			
Jour :		Jour :	
Heure	Durée :	Heure :	Durée :

AUTORISATION EN CAS D'URGENCE	
Personne à prévenir :	
Tel :	
<b>En cas d'absence des parents</b> : Je soussigné(e) M. ou Mme .....autorise le professeur de Danse N Co à transférer mon enfant ..... à l'hôpital le plus proche.	
<b>Pour les personnes majeures</b> : Je soussigné(e) M. ou Mme .....autorise le professeur de Danse N Co à me transférer à l'hôpital le plus proche.	
Date :	Signature :

DROIT A L'IMAGE	
Dans le but de promouvoir l'association Danse' N Co, j'autorise la diffusion des photos de mon enfant ou de moi-même, prises lors des cours de danse.	
<input type="checkbox"/> NON	Date :                      Signature :

REGLEMENT INTERIEUR	
<input type="checkbox"/> Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse uniquement pour les nouveaux adhérents	
<input type="checkbox"/> Auto-questionnaire de santé	
Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association (voir au dos), et certifie sur l'honneur n'avoir aucune contre-indication à la pratique de la danse et du Pilates ....	
Date :	Signature :

### PARTIE RESERVÉE AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

COTISATION (possibilité de paiement en 3 fois : encaissement mi- octobre, mi- novembre, mi- décembre)		
Votre versement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Chèque(s)		
Banque :	n° du chèque :	Montant :
Banque :	n° du chèque :	Montant :
Banque :	n° du chèque :	Montant :

**MONTANT TOTAL :**

- 1) - Le présent règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du 9 octobre 2006 a pour objet de compléter les statuts et de préciser les modalités d'administration interne de l'association Danse' N Co. Il peut être modifié à tout moment selon les nécessités.
- 2) - Les inscriptions sont prises par les membres du Bureau et le professeur. **Un certificat médical valide** (moins de 3 mois) est obligatoire au moment de l'inscription pour les nouveaux adhérents. Un auto-questionnaire de santé et une certification sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse et disciplines associées, sont requis pour les anciens adhérents. Pour les nouveaux adhérents, 1 cours d'essai est proposé.
- 3) - Toute inscription vous engage au paiement de la cotisation pour le cours choisi. Les membres versent l'intégralité de la cotisation lors de l'inscription, sous forme de 1 ou 3 règlements à remettre **le jour de l'inscription**. Les cotisations sont dues en totalité et pour l'année complète, la cotisation servant à rémunérer le professeur de danse. Entre l'inscription en septembre et avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, le remboursement de la moitié de la cotisation peut éventuellement être autorisé par le conseil d'administration, pour cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, accident, déménagement...)  
Aucun remboursement ne sera effectué après le 1<sup>er</sup> janvier. En cas d'interdiction nationale de la pratique de la danse pour toute cause que ce soit, un remboursement au prorata des cours suspendus pourra être effectué, sous réserve de l'aide de l'Etat.
- 4) - Les parents ou les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur. En cas d'absence du professeur, l'information est donnée par affichage sur la porte de la salle de danse. Le professeur et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours pour lesquelles ils sont inscrits. Il est demandé aux enfants d'être ponctuels, de respecter les horaires de début et de fin de cours et de respecter le calme dans les vestiaires. Ces règles s'appliquent également lors des répétitions de spectacles et spectacles. Au début de chaque cours le professeur fait l'appel et consigne l'état des présents dans un cahier de présence. Par ailleurs, il serait souhaitable en cas d'absences prolongées ou répétées d'un élève, que les parents en avisent le professeur ou un responsable du bureau.
- 5) - Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des salles de cours. Les adhérents ou toute autre personne sont soumis à la même règle. Les élèves doivent attendre la fin du cours précédent avant de pénétrer dans la salle, l'ouverture de la salle se faisant par le professeur.
- 6) - Tenue : Une information sur la tenue vous sera communiquée en début d'année.
- 7) - Les parents doivent se montrer attentifs aux différents courriers qu'ils reçoivent de l'association par l'intermédiaire de leurs enfants, par mail ou par voie postale. Ils contiennent des informations sur la vie de l'association et l'organisation des diverses manifestations et spectacles.
- 8) - En vue de l'organisation du spectacle de fin d'année et autres manifestations, une demande de présence ou non de l'enfant pour ces dates est demandée aux parents. Celle-ci doit être retournée dans les délais impartis ou la réponse transmise au professeur. Les informations concernant le déroulement de la manifestation (horaires, lieux, répétitions) ainsi que les renseignements sur les costumes vous seront également fournis.
- 9) - Le présent règlement intérieur est remis à chacun des adhérents lors de son inscription contre décharge. Le non-respect de l'une des clauses du présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire voire définitive de l'adhérent.